
DECISION DU PRESIDENT

DP2021-18 AMO Environnement / réhabilitation ISDND de Fauillet (47)

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-26 du 30 juillet 2021 portant délégations de compétences au Président,

Vu la complexité du marché de réhabilitation de l'ISDND de Fauillet, le SMICTOM LGB souhaite être accompagné durant son avancement.

Vu la proposition du bureau d'étude IDE environnement, proposant des vacations à la journée ou la ½ journée ;

Le Président :

ARTICLE 1ER : Décide de signer avec le bureau d'étude IDE environnement l'offre d'AMO constituée de vacations :

- Vacation ½ journée : 500 € HT
- Vacation journée : 800 € HT

A Aiguillon, le 20/05/2021,

Le Président,

Alain LORENZELLI